

Note BIO COM(80) 345 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe

Bruxelles, le 11 septembre 1980

432

Reunion de la Commission du 10 septembre 1980

Au cours de sa reunion de mercredi 10, la Commission a traite les points suivants :

1. Parlement europeen

Sur rapport du Vice President Natali, la Commission a examine les modalites de sa participation aux travaux de la prochaine session parlementaire, compte tenu de l'ordre du jour tel qu'il est actuellement prevu, ainsi que du Conseil des Affaires etrangeres qui se tient a Bruxelles au debut de la semaine prochaine.

2. Energie

M. Brunner a presente a la Commission les derniers chiffres disponibles en ce qui concerne les economies d'energie, pendant les neuf premiers mois de 1980.

Le texte du commentaire de M. Brunner a ete diffuse a la presse aujourd'hui a 12 h. sous forme de fiche (qui vous a ete envoyee par expres).

M. Brunner a indique que les importations de petrole brut et produits derives dans la Communaute avaient diminue de 12,5 % pour les neuf premiers mois de 1980 par rapport a la periode correspondante de 1979; la Communaute devrait rester en 1980 nettement en-deca de l'objectif qu'elle s'etait fixe (472 millions de tonnes) mais la reduction a 40 % en 1990 de sa sujétion exterieure (elle est actuellement de 54 %) exige qu'une politique rigoureuse d'economie d'energie soit poursuivie.

3. Aides a la construction navale

La Commission a approuve une proposition de directive du Conseil concernant les aides a la construction navale presentee par M. Vouel. Il s'agit d'une 5eme directive (la 4eme directive vient a expiration le 31.12.80) qui maintient le regime d'encadrement des aides en y apportant les adaptations qu'exige l'evolution de la situation dans les chantiers navals; il s'agit comme vous le savez de veiller a ce que les aides accordees par les Etats membres soient effectivement liees aux mesures de restructuration commandees par la crise qui affecte la construction navale et qu'elles ne faussent pas la concurrence entre pays membres.

Cette proposition fait l'objet de la note IP(80)218 qui a ete diffusee egalement en salle de presse en meme temps qu'une fiche donnant un aperçu de la situation de la construction navale dans la Communaute.

4. Aides d'urgence

La Commission a adopté une proposition d'aide d'urgence aux départements français de la Martinique et de la Guadeloupe d'un montant de 700.000 d'UCE en faveur des sinistres de ces régions, victimes du récent cyclone Allen (voir IP(80) 216).

La Commission a également adopté une communication de M. Cheysson et décide d'attribuer une aide d'urgence de 150.000 UCE aux victimes du tremblement de terre au Népal (voir note IP(80) 215).

Amitiés

Manuel Santarelli.

